

# Règlement des épreuves sportives de la Foulée de la Crau

## Article 1 – Organisation

L'association sportive loi 1901, Saint Martin Athlétisme organise le **dimanche 1 novembre 2020** la 17<sup>ème</sup> édition de la course pédestre la Foulée de la Crau

- Présidente Virginie SAEZ
- Organisateur : sma.athletisme@free.fr

## Article 2 – Les parcours

Cette épreuve est ouverte aux coureurs Hommes et Femmes, à partir de 16 ans avec une autorisation parentale pour les mineurs.

Les courses se dérouleront sur chemins balisés autour de la Baisse de Raillon à St Martin de Crau

- **L'Amiel - départ 10H15 pour 4,5 km en une boucle**
- **La Foulée de la Crau- départ 10h20 pour 10km en 2 boucles**
- **La Randonnée Pédestre de 4,5 km -départ 10h30**

Une animation gratuite sera ouverte aux **enfants âgés de 6 ans à 12 ans** :

- course « Di Pichouns », enfants nés en 2016 et après: départ 9H
- course pour l'Éveil Athlétique ou enfants nés en 2012-2013-2014-2015: *Départ 9h10.*
- course pour les Poussins, enfants nés en 2010-2011 : départ 9H20
- course pour les Benjamins, enfants nés en 2008-2009: départ 9H30

## Article 3 – Admission et inscription

L'inscription ne sera effective qu'à réception du dossier complet :

- Bulletin d'inscription dûment rempli avec lecture et acceptation du règlement de l'épreuve.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la **course à pieds en compétition datant de moins d'un an ou licence sportive FFA en cours de validité** conformément à la loi du 23/03/99. Le certificat médical sera conservé par l'organisation.
- Paiement : 10 euros pour le parcours de 10km, et 8 euros pour le parcours de 4,5 km, et 8 euros pour la Randonnée  
*En cas de paiement par chèque, établir à l'ordre de : SMA Athlétisme.*
- Pour l'ensemble des distances, une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation du fait du coureur

Remboursement de la course (mais pas des frais de paiement du chronométrateur) en cas d'annulation suite intempéries, annulation causes sanitaires comme COVID.

## Les inscriptions sont possibles :

- Site NIKROME : [www.nikrome.com](http://www.nikrome.com).
- A la maison des Associations de St Martin de Crau, place Léon Michaud
- Au magasin Décathlon Arles
- Pour les animations enfants, l'inscription sera possible à la maison des Associations et Décathlon pour les enfants licenciés ou non, après validation de l'autorisation parentale obligatoirement remplie et jointe au dossier d'inscription.

**Clôture des inscriptions le samedi 30 octobre 2020**

**Le dossier doit donc être complet le samedi 30 octobre**

***Pas d'inscription sur place le 1er Novembre***

## Article 4 – Retrait des dossards

Le jour de la course dimanche 1 novembre , à partir de 8h, à la Baisse de Raillon à St Martin de Crau.

Seuls les dossiers complets le 30 octobre se verront attribuer un dossard le jour de la course.

Chaque coureur doit prévoir des épingles de fixation du dossard.

Le port du dossard est obligatoire à l'avant, visible dans son intégralité et en permanence. Il est conseillé aux coureurs d'inscrire sur ce dernier son identité et une personne à contacter en cas d'urgence.

### **Article 5 – Sécurité :**

Les participants sont tenus de respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation.

Des vélos assureront l'ouverture et la fermeture des courses. L'accompagnement en VTT ou autre est interdit ainsi que la course en compagnie d'un animal. Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur le parcours.

Les parents ne sont pas autorisés à courir avec leur enfant.

Il est strictement interdit de fumer ou jeter des objets sur l'ensemble des lieux de la manifestation.

### **Article 6 – Ravitaillement**

**Aucun ravitaillement sur les courses.**

**Les coureurs doivent donc prévoir sac, gourdes etc..pour leur autonomie en course.**

**Un ravitaillement sera donné à tous les coureurs à l'arrivée sous forme de sac individuel**

### **Article 7 – Assistance**

Les concurrents se doivent secours et entraide, tout manquement pourra entraîner une disqualification.

Des signaleurs avec téléphones portables et talkie-walkie seront présents sur le parcours.

### **Article 8 – Assurance**

L'association SMA athlétisme est couverte par une assurance FFA et décline toute responsabilité pour d'éventuels accidents physiologiques immédiats et futurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants d'avoir leur propre Assurance Individuelle Accident qui couvre leurs pratiques sportives ou de loisirs.

### **Article 9 – Classement et récompenses**

Les animations enfants, ne feront l'objet d'aucun classement et chronométrage. Un lot sera remis à chaque participant.. Pour les parcours de 10km et 4,5km, le chronométrage sera réalisé par NIKROME .

Pas d'affichage Papier des résultats le jour de la course, mais consultation sur le site Nikrome.

Les récompenses se feront ainsi:

Les 3 premiers hommes et femmes au scratch

### **Article 10 – Conditions générales**

En cas de mauvais temps ou force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et le parcours ou d'annuler la course pour assurer la sécurité des participants.

Il n'y aura pas de remboursement mais un report de l'inscription pour la prochaine édition.

Les coureurs, de par leur participation, autorisent la presse et le comité d'organisation à exploiter les images et photos réalisées pendant la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol. Il est strictement interdit de stationner en dehors des places indiquées par l'organisation.

L'inscription à l'épreuve implique automatiquement la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Tout coureur ne respectant pas le présent règlement pourra être disqualifié.